

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2024_07_23_07

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/07/2024

30 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : / .

02 Pouvoirs : Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude et Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

04 Absents : M. BILLON Pierre, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024_05_28_08 DU 28 MAI 2024)

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Des corrections doivent être apportées sur des écritures comptables antérieures (par rapport aux régularisations des loyers du Trésor Public à Pravaz) ;
- Suite aux réajustements du budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest, des corrections sont apportées au budget principal (le budget ZAE n'a plus besoin du versement d'une avance remboursable en provenance du budget principal. Suite aux corrections, le budget ZAE est même en capacité de rembourser une partie de l'avance versée les années précédentes) ;
- Des crédits supplémentaires sont à apporter à l'opération 17111 esplanade du Guiers, pour notamment la réalisation de travaux complémentaires (raccordement électrique des sanitaires) ;
- Des crédits supplémentaires liés à des travaux de remplacement d'un candélabre accidenté dans la ZAE du Contin ;

- Une subvention complémentaire en fonctionnement est nécessaire pour assurer les dépenses engagées au niveau du budget principal du CIAS, en raison notamment de la décision de passer par un cabinet de recrutement pour le poste de directeur(-trice) du pôle personnes âgées ;
- Le CIAS, a sollicité la CCVG pour l'aider à financer des investissements complémentaires et urgents via une subvention complémentaire.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1 ANNULE ET REMPLACE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	85 678.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	85 678.55 €	0.00 €	0.00 €
D-657363-428 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	0.00 €	18 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748-020 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	85 678.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	85 678.55 €	18 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7351-028 : Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 875.57 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 875.57 €
R-73111-028 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	3 136.62 €	0.00 €
R-73114-028 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	894.04 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	3 136.62 €	894.04 €
R-74772-052 : Participations FEDER	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 955.01 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 955.01 €
Total FONCTIONNEMENT	85 678.55 €	118 266.55 €	3 136.62 €	35 724.62 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 678.55 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 678.55 €
R-1318-052 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 987.59 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 987.59 €
D-20415321-428 : Subv. CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-17111-633 : ESPLANADE DES BERGES DU GUIERS	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-45-515 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	9 395.63 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-515 : Créances sur autres établissements publics	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638-515 : Créances sur autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 333.86 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €	8 333.86 €
Total INVESTISSEMENT	16 095.63 €	116 095.63 €	0.00 €	100 000.00 €
Total Général		132 588.00 €		132 588.00 €



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 02/08/2024,

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN**